

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE  
 75014 PARIS - FRANCE  
 TÉL. 320.36.20  
 C. C. P. 1248-74 N PARIS

D 484 CHILI: LES SYNDICATS ECRIVENT A PINOCHET

Le 31 octobre 1978 ont eu lieu les premières élections syndicales du régime issu du coup d'Etat de 1973. Pour assurer du contrôle des élections, le gouvernement avait, le 20 octobre précédent, procédé à une épuration des milieux syndicaux: sept organisations syndicales (représentant près de 500.000 travailleurs) étaient dissoutes, leurs biens confisqués et d'autres mesures officielles prises pour limiter les répercussions de ces dispositions.

Dans ce contexte prennent plus de relief les déclarations publiées le 7 septembre précédent par la Coordination nationale syndicale et le Front unitaire des travailleurs. Ces déclarations sont contenues dans un long document intitulé "LES TRAVAILLEURS FACE AU PRESENT ET A L'AVENIR DU CHILI", et adressé au général Pinochet, président de la République. A la même date, le Groupe des dix et l'Union nationale des travailleurs du Chili faisaient également parvenir au chef de l'Etat une lettre demandant le rétablissement des droits syndicaux et de ceux des travailleurs.

Nous donnons ci-dessous la quasi totalité du premier document: seule la première partie a été omise en raison de la longueur de l'ensemble.

(Note DIAL)

LES TRAVAILLEURS FACE AU PRESENT ET A L'AVENIR DU CHILI

Le peuple chilien est confronté à l'un des défis les plus sérieux de son histoire. Aucun secteur de la société, quels que soient ses intérêts, ses responsabilités ou ses prises de position, ne peut ignorer cette grave réalité. C'est pourquoi, en tant que travailleurs, nous avons décidé de prendre position dans cette situation et nous exigeons que tous les chiliens fassent de même.

Nous représentons une part très importante de la communauté nationale. Nous ne nous arrogeons pas le droit de parler au nom de tous les chiliens, ni même en celui de tous les travailleurs; à plus forte raison ne reconnaissons-nous à personne le droit de parler en notre nom - encore moins en cette heure décisive - sous réserve que soient intégralement reflétées nos inquiétudes.

Personne ne se hasarde à nier que c'est nous, les travailleurs, qui avons payé le prix le plus élevé de la crise profonde qu'a connue et que connaît le Chili. Aussi nul ne s'étonnera qu'en cette occasion nous reprenions, une fois encore, et plus vigoureusement, les revendications que notre dignité d'êtres humains nous donne le droit de formuler, et que nous exigeons des rectifications en profondeur du cadre social, économique et politique qui nous semblent nécessaires.

Les affirmations de ce document sont l'expression directe de la dure réalité que connaissent aujourd'hui les travailleurs. Nous savons aussi que la solution de fond des grands problèmes qui sont les nôtres exige en même temps de faire face aux difficiles problèmes qui sont ceux d'autres grands secteurs de la société. Le règlement de cette crise profonde est donc un défi lancé au Chili tout entier et pas seulement aux travailleurs. L'immense majorité du pays, les travailleurs de la campagne et de la ville, les chômeurs, les retraités, les petits et moyens chefs d'entreprise, les fonctionnaires et les techniciens, les femmes et la jeunesse, les habitants des faubourgs, tous sentent et savent parfaitement que la réalité actuelle ne correspond ni de loin ni de près à leurs aspirations les plus élémentaires. Une chose est claire pour tous: le modèle économique et politique aujourd'hui appliqué ne favorise qu'une petite minorité et porte gravement préjudice à l'immense majorité des chiliens qui sont la base de la grandeur à venir du pays. Pour ce qui concerne les travailleurs point n'est besoin d'ajouter que ce modèle n'a aucunement notre appui: nous le rejetons en bloc.

Nous dénonçons le très grave préjudice que la situation actuelle cause au pays et à sa population. En même temps nous affirmons qu'il existe une alternative, une voie, pour rendre au Chili et aux chiliens la paix sociale et la dignité que leur histoire et leurs combats leur ont permis de conquérir.

Nous sommes convaincus que la seule base possible de règlement réel et définitif des énormes difficultés actuelles c'est le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, tels qu'ils sont exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous sommes également convaincus que les droits de l'homme sont inséparables d'une constitutionnalité réellement démocratique. C'est uniquement dans ce cadre qu'il sera possible de permettre aux chiliens de restaurer leurs valeurs et leurs traditions les plus profondes. Tant qu'au Chili n'existera pas une démocratie réelle et tant que ne seront pas totalement respectés les droits de l'homme - lesquels ont primordialement trait à la personne et s'élargissent à ses droits sociaux, politiques et économiques -, le défi lancé aux chiliens demeurera et nous ne transigerons pas.

## I- REALITE INSTITUTIONNELLE ET BASES DU RETOUR A LA DEMOCRATIE

(...)

## II- LA REALITE ECONOMIQUE ET SOCIALE DU PAYS

La solution globale de la crise que nous vivons doit être recherchée dans la démocratie et pas seulement dans la satisfaction de quelques revendications immédiates. Il y a cependant des secteurs sociaux qui ne peuvent attendre des solutions globales. Ceux-ci demandent qu'un ensemble de mesures soient prises pour régler leurs problèmes concernant le travail, l'alimentation, le logement, la santé, la scolarité, et pour leur rendre leurs droits supprimés, limités ou suspendus depuis plus de cinq ans sans raison valable.

### A) LA REALITE ECONOMIQUE

L'actuel modèle dit d'économie sociale de marché, dans sa version chilienne méconnaissable, s'est transformé en capitalisme dans ce qu'il a de plus absolu. On favorise la maximalisation du profit en faveur du capital et au prix de l'exploitation maximale du facteur travail. Dans ce but on supprime toutes les pro-

tections et les conquêtes obtenues par les travailleurs; on autorise les embauches et les licenciements sans contraintes et on supprime l'inamovibilité; on limite les rémunérations et on décrète la "liberté des prix"; on réduit la fonction régulatrice de l'Etat et son rôle d'impulsion de l'économie. En somme, le développement est abordé sous l'angle de l'économie monétaire et l'homme est envisagé comme un objet purement mercantil. C'est pourquoi on peut affirmer que la politique économique actuelle n'est réalisable que sous un régime antidémocratique.

### 1- Privatisation, dénationalisation et faillites d'entreprises

Le processus de privatisation s'était soldé, dès juillet 1977, par 294 entreprises transnationales restituées, 55 entreprises vendues et 12 banques passées sous contrôle de groupes financiers et de sociétés transnationales comme la fameuse ITT, General Motors, Bayer, Dupont, Pfizer et Goodyear.

En complément de ces mesures, mais sans résultat à ce jour, le gouvernement a accordé de grandes facilités aux investisseurs étrangers, au prix même d'un retrait du Chili du Pacte andin. Les résultats ne se sont pas traduits en investissements nouveaux, créateurs d'emplois, mais en acquisition d'entreprises déjà existantes.

Par ailleurs, un grand nombre d'entreprises et de coopératives de toutes tailles sont en difficulté ou font faillite. On peut ainsi mentionner IFICOOP, SOCOMETAL, Los Gobelinos, Burger, Pesquera Chile, Crillón, etc. A plus forte raison, ce sont les petits industriels et les artisans qui en subissent les conséquences; plus de 20% d'entre eux ont disparu depuis 1974, tandis que 30% de ceux qui sous-traitaient des activités électroniques et automobiles ont fait faillite.

Des populations entières, dans le pays, ont été affectées par cette rude réalité, telles celles liées à la petite activité minière. C'est le cas de la région d'Arica, dont la structure industrielle a été démantelée; de la zone de Concepción, où CAP a diminué sa production, COSAF fait faillite, Fanaloza produit au ralenti; de Lota et de Coronel, de Cura nilahue et de Lebú, ces zones minières du charbon qui deviennent un monde de misère et de famine.

Malgré les indices officiels de redressement économique dont il est fait état publicitairement, le niveau de production de 1970 n'a pas encore été retrouvé. Il est évident que la baisse des taxes douanières aux niveaux prévus ne pourra que se solder par la fermeture de nouvelles usines et donc par du chômage.

### 2- Paralysie et liquidation de la réforme agraire

Depuis 1973 la réforme agraire a d'abord connu la "paralysie", par la fin des expropriations; ensuite sont venus les procès dits de régularisation des propriétés expropriées, avec la restitution totale ou partielle de plus de 3.600 exploitations à leurs anciens propriétaires, et l'assignation individuelle forcée de parcelles; ce fut enfin la liquidation de la réforme agraire par le décret-loi 2.247 de juin dernier.

En d'autres termes, une "contre-réforme" a été mise en place ce même 11 septembre. Ce qui a été voulu, dans des dimensions nationales et internationales, c'est l'échec de tout ce que peut représenter la réforme agraire en termes de production et comme mesure propre à faire sortir les paysans de l'état de prostration économique, sociale et humaine dans lequel ils vivent depuis tant d'années après s'être vu retirer le soutien technique et financier indispensable à leur travail. C'est à nouveau une situation désespérée qui prévaut chez les paysans aux terres assignées, les petits propriétaires agricoles, les communau-

tés agricoles du Nord et les indiens du Sud, lesquels ne travaillent d'une façon ou d'une autre que pour une autosubsistance insuffisante et se voient plongés dans un endettement et un appauvrissement constants impossible à rattrape

Cette accumulation de mesures est à la source du découragement de tous les producteurs agricoles, grands et petits, dont l'effet se fait sentir dans la baisse sérieuse de la production et dans les superficies semées de 11 à 14 cultures principales, parmi lesquelles le blé et la betterave, avec des répercussions importantes dans le Sud du pays.

### 3- Le chômage

Les chiffres officiels récents donnent comme moyenne nationale un taux de chômage de 13%, sans faire entrer en ligne de compte le sous-emploi - qui ne permet que des revenus occasionnels et qui s'élève à un niveau important -, le chômage camouflé du PEM - système dont se prévalent les secteurs publics et privés pour avoir de la main-d'oeuvre bon marché -, ni les milliers de travailleurs qui ont émigré à cause du manque d'emplois.

Le taux réel de chômage est certainement supérieur à 25%. Cela veut dire que sur 4.500.000 personnes aptes au travail, on compte plus de 1.000.000 de chômeurs réels ou déguisés. Si l'on fait dépendre trois personnes de chaque chômeur, on arrive au chiffre impressionnant de 4.000.000 de chiliens ne disposant pas de moyens élémentaires de subsistance. Plus d'un tiers des habitants du pays vivent ainsi dans des conditions infra-humaines et propices à la désintégration de la famille. Les travailleurs les plus affectés se trouvent dans la métallurgie, la mine et le secteur public, ainsi que dans l'agriculture par suite de la prolétarianisation de milliers d'asentados.

### 4- La baisse du pouvoir d'achat

Les derniers mois de 1973 ont vu des hausses de prix considérables que l'INE n'a pas enregistrées. L'indice des prix à la consommation, estimé a été de 508,1% pour l'année, mais dans des conditions telles que le taux avait été calculé selon l'habitude il aurait été de 794,3%. D'ailleurs le gouvernement, dans ses discours et campagnes, faisait monter l'inflation d'alors à 1.000%.

Le réajustement salarial de janvier 1974 n'a été que de 500%, la moitié par rapport à janvier 1973. Ce n'est qu'en octobre 1974 qu'ont commencé les réajustements automatiques tous les trois mois; mais une deuxième perte importante des rémunérations réelles s'est produite avec la non considération des hausses de juillet et d'août. Le système a été modifié en juillet 1975 sans que soit de nouveau considéré l'indice des prix à la consommation de mai et de juin. Les réajustements automatiques se sont poursuivis jusqu'à cette date, avec une modification du calcul de l'indice en fin 1977, de telle sorte qu'il semble basé sur un taux mensuel d'inflation de 2 à 3%.

La détérioration progressive du pouvoir d'achat des traitements et salaires continue en raison du fait que les réajustements permettent théoriquement de compenser les hausses passées alors qu'ils sont immédiatement absorbés par les nouveaux prix des produits. Déclarer que les rémunérations retrouvent leur valeur réelle n'est donc pas vrai. Cette détérioration est certes moindre qu'auparavant mais elle continue toujours. Il suffit, pour le constater, de se rendre dans les familles de travailleurs.

## B) LA REALITE SOCIALE

### 1- L'éducation et la culture

L'augmentation de la désertion scolaire et la baisse du rendement intellectuel pour cause de dénutrition sont des signes alarmants de la réalité scolaire d'aujourd'hui. Pour sa part, la diminution des subsides de la commission de l'aide scolaire et des bourses aggrave la question.

Au niveau de l'enseignement moyen les perspectives sont identiques. La politique de recouvrement des frais de l'éducation universitaire et la diminution de 30% des places disponibles rend encore plus difficile l'accès pour les enfants de travailleurs. Par ailleurs la discrimination idéologique a provoqué l'émigration de nombre des meilleurs professeurs et chercheurs.

Enfin, l'espèce d'apoplexie culturelle dont a été frappé le pays par suite des mesures de restriction de la liberté intellectuelle et de l'application de l'IVA concernant l'acquisition des textes d'étude et de culture générale, contribue à éloigner davantage encore les travailleurs des possibilités de formation

### 2- La santé

En ce domaine également on trouve des éléments négatifs, en particulier pour les travailleurs, en raison des réductions importantes de budget concernant les services de santé et le personnel qui y travaille, réduction qu'on a voulu compenser partiellement par le paiement des soins hospitaliers et par la diminution du personnel de service. En conséquence, les prestations médicales sont données dans des conditions d'hygiène et de sécurité préjudiciables aux patients; les taux de maladies sont en augmentation et la dénutrition infantile également.

### 3- Le logement

En général les secteurs sociaux de faibles ressources n'ont aujourd'hui aucune possibilité de prétendre à un logement. La propagande faite autour de l'éradication de quelques populations de faubourgs ne peut cacher l'aggravation de la situation. Les dépenses publiques en matière de logement ont, entre 1970 et 1976, diminué de 72% et elles se trouvent aujourd'hui à un niveau très inférieur à celui d'avant 1973; le secteur privé passe lui aussi par une phase de dépression profonde.

On note une très nette aggravation du déficit en logements, et un déséquilibre grandissant entre les rémunérations et le prix du m<sup>2</sup> construit. Aujourd'hui on exige des populations des faubourgs le paiement de 600 quotas Corvi, sous peine d'expulsion du logement.

Par ailleurs, des milliers de travailleurs agricoles licenciés et d'asentados rejetés des terres qui leur avaient été assignées, se trouvent sans logement ni travail et viennent grossir les faubourgs des grandes villes.

### 4- La Sécurité sociale

Il ne fait pas de doute que le système actuel de sécurité sociale est insuffisant tant pour ce qui concerne le montant des allocations retraite, aides, etc. que pour ce qui a trait aux risques couverts. En 1975 il a été question d'un projet de modification des normes de sécurité sociale; on peut lui faire les mêmes objections que celles faites par différentes organisations syndicales et caisses de retraite.

La réforme visait la privatisation du système en faisant gérer les fonds

par des corporations et autres organismes sans garantie de l'affectation ni du sort de ces ressources. Les droits acquis étaient également ignorés, en particulier pour la femme au travail à laquelle était proposé une aide à la maternité au lieu du salaire complet, ainsi que la retraite à 60 ans au lieu de 55 à l'heure actuelle.

Par ailleurs il n'était reconnu aucune valeur à la négociation collective ni à la solidarité comme principe de base de la sécurité sociale. Les réajustements de pension annoncés dernièrement, s'ils sont favorables à certains, ne le sont évidemment pas à ceux qui sont davantage dans le besoin, comme les pensionnés du service de Sécurité sociale.

### C) LA REALITE DU TRAVAIL

Pour les travailleurs il est évident que la politique du travail menée par le gouvernement est subordonnée au modèle économique et à une notion très particulière de sécurité nationale. C'est pourquoi on cherche à contrôler la formation syndicale; on démantèle le syndicalisme pour le remettre entre les mains de dirigeants conditionnés par le gouvernement; on supprime le droit à la négociation collective et à la grève; et on permet aux chefs d'entreprises de présider à eux seuls aux destinées de leur entreprise sans considération aucune de l'apport des travailleurs.

Cela s'est traduit par la suspension illimitée des négociations collectives et du droit de grève; par la perte des droits acquis, malgré les déclarations sur leur maintien, ainsi que cela s'est produit avec l'établissement de l'horaire libre dans le commerce, avec les 75% du salaire agricole en argent, avec la restriction des privilèges de la maternité et avec la suppression de l'immovibilité de l'emploi établie par la loi 16.455; par le non respect général des Actes de conciliation en vigueur, après leur modification unilatérale; par la méconnaissance de la stabilité au travail, les licenciements arbitraires et l'embauche temporaire dans des conditions inférieures à celles des ouvriers licenciés, en excluant les hommes mariés et les femmes, et en utilisant jusqu'aux travailleurs du PEM; enfin, par l'imposition d'une nouvelle législation du travail rétrograde comme l'est le nouveau code du travail, en vertu du décret-loi 2.200 de juin dernier, code qui introduit toutes les modalités suggérées par ODEPLAN dans le sens d'une limitation des droits des travailleurs et de l'abandon de ceux-ci, tels une vulgaire marchandise, à la voracité des chefs d'entreprises.

### D) LA LIBERTE SYNDICALE

Ce n'est un mystère pour personne, et qui est d'ailleurs loué par certains, que la Centrale unique des travailleurs a été dissoute ainsi que les fédérations syndicales de l'industrie et de l'agriculture; que les directions syndicales ont été décapitées parce qu'elles prenaient des attitudes critiques face à la politique du travail et aux choix économiques officiels, ou parce qu'elles prenaient la défense des droits et de la dignité des travailleurs; et que les biens de nombreuses organisations travaillistes ont été saisis.

En même temps on encourage les syndicats parallèles; le blocage et la suppression du financement des fédérations et confédérations paysannes prévu par la loi 16.625; la restriction et le contrôle des activités syndicales au titre du décret-loi 198 qui empêche l'élection des dirigeants par la base et la réalisation des assemblées. Après le 11 septembre 1973 on fait pression sur les dirigeants pour les intimider; on leur refuse les autorisations pour leurs activités; on les licencie, assigne à résidence et détient arbitrairement; on

allonge la liste des camarades tués, disparus et torturés dont nous gardons le souvenir dans notre coeur.

Enfin, pour l'élaboration et la mise en oeuvre des décisions essentielles concernant les travailleurs, comme cela a été le cas pour le statut de l'entreprise, le régime prévisionnel ou le Code du travail, on refuse aux travailleurs toute participation et on les convoque pour leur notifier ce qui a été décidé dans leur dos au cours d'assemblées où il est impossible et inutile de n'être pas d'accord. (1)

### III- NOS REVENDICATIONS IMMEDIATES

#### A) SUR LE PLAN ECONOMIQUE

Le problème le plus sérieux des chiliens est le chômage. Etant donné les dommages incommensurables qu'il cause à plus d'un million de personnes, il importe d'élaborer un plan d'urgence pour combattre ce fléau, plan qui devrait comporter au moins les mesures suivantes:

1- Etude immédiate, avec la participation des travailleurs et des chômeurs, des mesures et politiques sociales et économiques appropriées pour faire face au grave problème du chômage.

2- Mettre un terme à la réduction des emplois dans l'administration, dans les entreprises d'Etat et dans le secteur privé.

3- Prendre immédiatement les mesures propres à rendre leur pouvoir d'achat aux travailleurs du secteur public et privé, tant actif que passif, par le réajustement des rémunérations et salaires sur la base d'un indice des prix correspondant au panier de la ménagère.

4- Déterminer un revenu minimal pour couvrir les nécessités de base d'un travailleur et de sa famille. Des études techniques réalisées par des organisations de travailleurs comme CEPCH, ANEF et autres, montrent que la consommation minimale d'une famille de cinq personnes, sans prendre en compte les dépenses d'habillement, de scolarité, de loisirs et d'urgences, n'est pas inférieure à 6.000 pesos par mois. Le montant actuel du salaire minimum, qui ne dépasse pas 2.376 pesos, ne couvre même pas la moitié des besoins; il est donc parfaitement insuffisant pour subsister.

5- Le revenu minimal de 6.000 pesos par mois doit être élargi à tous les travailleurs du secteur public et privé; il doit servir de base pour la fixation du montant des pensions et retraites, pour la détermination de l'aide au chômage en fonction de sa durée moyenne, et pour l'amélioration substantielle des conditions des travailleurs de l'emploi minimum en leur reconnaissant le droit à l'assignation familiale et à la prévision.

6- L'augmentation des dépenses sociales, en particulier pour l'éducation, la santé et le logement, aura des effets bénéfiques pour la population, y compris celle des chômeurs.

7- Protéger les sources d'emploi, en particulier les petites et moyennes entreprises qui sont les plus nombreuses et les plus vulnérables.

8- Favoriser la création d'industries nationales capables d'exploiter et de traiter les ressources naturelles du pays par des technologies nécessitant le maximum de main d'oeuvre, en accord avec les réalités commerciales, économiques et financières au plan national et international.

9- Revoir la politique douanière dans le sens de la défense de l'activité économique nationale, laquelle est sujette à une concurrence inégale dans ses données.

10- Ramener le coût du crédit à des taux raisonnables compatibles avec le rendement de la production, en le rendant accessible aux petits agriculteurs, aux petits industriels et aux commerçants.

#### B) LA REFORME AGRAIRE ET LES PAYSANS

1- Annuler le décret-loi 2.247 qui avait modifié les dispositions de la loi 16.640 sur la réforme agraire et actualiser cette dernière conformément aux recommandations récentes de la FAO sur la question.

2- Soutenir sur le plan du crédit et de l'aide technique le secteur réformé pour empêcher la vente des parcelles attribuées et la reconstitution du latifundium.

3- Protéger les terres des Mapuches cultivées par eux depuis des générations et améliorer la condition de leurs propriétaires. Abandonner leurs terres au commerce libre c'est les inciter à s'en défaire.

4- Rétablir le paiement en argent d'au moins 75% du salaire des travailleurs agricoles.

5- Augmenter les capacités d'achat par l'Etat pour garantir un marché à la production agricole des petits propriétaires en particulier, et favoriser la commercialisation par les coopératives.

6- Mettre un terme à la politique de liquidation des organismes d'Etat de l'Agro et modifier leur fonctionnement.

7- Revoir le système d'assignation des terres qui est à la source des nombreuses injustices dénoncées à plusieurs reprises par les confédérations paysannes.

#### C) LE RETOUR RAPIDE A LA LIBERTE SYNDICALE

Rien ne justifie le maintien des restrictions de l'activité syndicale. Au contraire, il ne s'agit pas seulement de la violation d'un droit mais aussi d'une situation qui accroît les tensions.

1- Il faut annuler immédiatement le décret-loi 198, autoriser l'élection libre des dirigeants syndicaux par la base, au scrutin libre et secret, et reconnaître la liberté de réunion pour les travailleurs quand ils l'estiment nécessaire, sans contrainte, sans surveillance ni restriction d'aucune sorte, pour traiter les sujets qui les intéressent. L'exercice du droit d'opinion ne doit pas entraîner pour les travailleurs de sanctions ni de représailles.

2- Le Ministère du travail n'a pas à désigner les dirigeants par décret, en décapitant les directions syndicales qui ne partagent pas la politique officielle. Aucune disposition ne l'y autorise, de même qu'il ne peut se prévaloir de l'école syndicale et du secrétariat national des associations professionnelles pour intervenir dans la vie syndicale.

3- Les services de sécurité n'ont pas à s'opposer au mouvement syndical ou à ses dirigeants. Il faut en finir avec la surveillance des locaux syndicaux et la filature des dirigeants, destinées à l'évidence à intimider les travailleurs.

4- Nous revendiquons les droits de pétition, de négociation et de grève. Nous déclarons ouvertement que nous combattons pour une organisation syndicale responsable et engagée en faveur de la restauration de la démocratie et de son affermissement. Nous prenons solennellement l'engagement civique d'appliquer tous nos efforts à la poursuite de cet objectif.

D) LE RESPECT DES CONQUETES DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS DROITS SOCIAUX /rées

- 1- Les conquêtes des travailleurs qui ont été supprimées doivent être récupéré
- 2- Il faut annuler immédiatement le décret-loi 2.200 comme contraire aux droits élémentaires des travailleurs, malgré les promesses de maintien des droits acquis.
- 3- Nous repoussons catégoriquement toute tentative de mise en place de la réforme du système prévisionnel chilien sur le dos des travailleurs car ceux-ci ont le droit de participer à l'élaboration de toutes mesures les concernant.
- 4- La politique menée au cours des dernières années a eu des répercussions graves sur le plan social, en particulier pour les soins médicaux, l'éducation et le logement social. Une correction en profondeur s'impose.

E) LES DISPARUS

Mention spéciale doit être faite du problème des détenus disparus, tous des travailleurs comme nous. Une réconciliation nationale vraie appelle pour le moins un éclaircissement complet de cette situation. Tant qu'il n'en sera pas ainsi, nous qui espérons un avenir meilleur pour notre patrie, nous continuerons de combattre jusqu'à ce que nous obtenions une réponse définitive.

F) LE CONFLIT DE CHUQUICAMATA

En remettant ce document "Les travailleurs face au présent et à l'avenir du Chili", nous nous déclarons entièrement solidaires du combat légitime que mènent les travailleurs du cuivre de Chuquicamata, à l'heure surtout où la répression, le mouchardage et les licenciements arbitraires sont de nouveau mis en pratique dans toute leur splendeur, au lieu et place d'une protection propre à répondre aux besoins angoissants de ce secteur social.

En tant que travailleurs, nous avons le droit de participer au mouvement syndical sans discrimination aucune. Nous voulons une démocratie authentique comme seule alternative permettant de garantir nos droits, ainsi que la reconstruction de notre patrie face à la situation de crise de sa vie institutionnelle. Nous voulons contribuer à l'intégration des chiliens par le dialogue fraternel permettant d'aboutir à un consensus national. Nous voulons un Etat dans lequel il y a place pour une expression juridique de toutes les organisations représentatives des différentes situations de l'individu dans la collectivité.

Pour nous, il est possible de réaliser intégralement tout ce qui vient d'être exposé dans le cadre d'une démocratie authentique dans laquelle soient respectés les droits de l'homme et la participation populaire.

Santiago, le 7 septembre 1978

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 160 F - Etranger 185 F ( voie normale)  
(par avion: tarif sur demande)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441